


Prestations		Tarif TTC
Honoraires de Gestion Courante		
8,58 %TTC des sommes encaissées (loyer+charges)		
Options complémentaires aux honoraires de gestion		
Garantie des loyers impayés, détériorations immobilières, protection juridique		2,30 %TTC des sommes encaissées (loyer+charges)
Vacance de locataire		1,80 %TTC des sommes encaissées (loyer+charges)
Assurance Propriétaire Non Occupant		Forfait de 79 € TTC /an dont 21€ TTC de frais de gestion
Etablissement des éléments pour la déclaration de revenus fonciers		Forfait de 36€ TTC/an
Option "Fiscalité +" d'assistance à l'établissement complet de la déclaration des revenus fonciers		Forfait 120 € T.T.C. par an+ 30 € T.T.C. par an et par lot principal supplémentaire
Option "Assistance à livraison" des lots gérés du Mandant (en cas de bien neuf)		Forfait de 180 € TTC
Commission de location et d'état des lieux		
LOCAUX à usage d'HABITATION ou MIXTE (TARIF conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014, en cas de nouvelle location :		
A la charge de chaque partie (locataire / propriétaire) :		
Frais de visite, constitution dossier, rédaction bail et acte de caution		8 € TTC par m2 habitables
Frais d'état des lieux		3 € TTC par m2 habitables
A la charge exclusive du bailleur :		
Honoraires de négociation		0,5€ TTC par m2 habitables
Le tout, dans la limite d'un loyer mensuel Hors charges TTC		
REMISES , GARAGES, EMPLACEMENTS DE PARKING LOUÉS ISOLÉS (par partie) :		Forfait de 72 € TTC
COMMISSION POUR LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX (à la charge du locataire)		180% TTC du loyer mensuel Hors Charges
Prestations exceptionnelles		
Délégation de maîtrise d'ouvrage : Pour les travaux d'un montant supérieur à 800 € TTC (réparations, reconstructions, changement de distribution, etc...), après avoir avisé le mandant et obtenu son accord express		2,4 % TTC du montant des travaux T.T.C. si présence de maître d'œuvre ou architecte
Souscrire et suivre les assurances travaux (dommages-ouvrage)		Forfait de 120 € TTC
Etablir toutes demandes de subvention, notamment auprès de l'A.N.A.H.		1,2 % TTC du montant des travaux T.T.C. avec un minimum de 72 € TTC
Gérer les sinistres assurances multirisques ou dommages affectant les parties communes ou privatives		Forfait de 120 € TTC par sinistre
Relever les compteurs individuels		Forfait de 6,20€ TTC par compteur (à la charge du locataire).
Exercer toutes poursuites judiciaires, suivre les procédures en demande ou en défense (contentieux général), requérir jugements devant toutes juridictions civiles ou administratives, les faire signifier et exécuter, former toutes oppositions, prendre part à toutes assemblées, constituer et remettre pièces et dossier à Avocat ou Huissier		A la vacation
Assister à l'établissement des études techniques et financières et aux mesures d'expertise		A la vacation
Négocier un prêt		1,20 % TTC. du montant du prêt avec un minimum de 120 € TTC
Renouveler un bail, en modifier les conditions initiales par avenant		Forfait de 144 € TTC
Délivrer un congé au locataire		Forfait de 60 € TTC
Vacations diverses		60 € TTC de l'heure

Le taux de TVA applicable est celui au moment de la facturation (à la date de signature : 20%)